

# L'Arcom et la haine en ligne

11 juillet 2025

## **Haine en ligne : L'Arcom salue l'intention annoncée par les pouvoirs publics d'accompagner financièrement les associations**

Le règlement sur les services numériques (RSN ou Digital Services Act en anglais) impose à toutes les plateformes proposées au sein de l'Union européenne des obligations nouvelles, notamment en matière de modération des contenus publiés par leurs usagers et de transparence sur leur fonctionnement.

**L'Arcom, coordinateur pour les services numériques (CSN), est chargée, par la loi SREN du 21 mai 2024, de la mise en œuvre de ce règlement, en France. Il lui appartient notamment de désigner des signaleurs de confiance chargés de notifier aux plateformes des contenus présumés illégaux.**



Les plateformes sont tenues de traiter ces signalements de manière prioritaire et peuvent voir leur responsabilité engagée si elles ne procèdent pas rapidement au retrait du contenu, à moins que le caractère manifestement illicite de celui-ci ne soit contesté.

Ce rôle de vigie porté par les signaleurs de confiance constitue une des pierres angulaires d'une mise en œuvre efficace du RSN. Sept associations ont d'ores et déjà été désignées signaleurs de confiance par l'Arcom : e-Enfance ; Point de contact ; le Crif ; l'ALPA ; L'IFAW, l'INDECOSA-CGT et Addictions France.

Pour répondre à leur mission, celles-ci doivent impérativement disposer de

moyens humains, techniques et financiers suffisants. À cet égard, l'Arcom salue l'intention annoncée par les pouvoirs publics d'accompagner financièrement les associations qui luttent contre la haine en ligne et qui pourraient prétendre au statut de signaleurs de confiance.

Le régulateur rappelle par ailleurs que la propagation de contenus illicites en ligne ne pourra être endiguée que si les plateformes engagent des moyens techniques et organisationnels ambitieux leur permettant de traiter avec diligence les signalements qui leur sont notifiés.

### **Communiqué de presse**

Mercredi 09 juillet 2025

RESPONSABLE DU PÔLE  
RELATIONS MÉDIAS ET INFLUENCE

Sara Cheyrouze

M : [sara.cheyrouze@arcom.fr](mailto:sara.cheyrouze@arcom.fr)

T : 01 40 58 36 17 | P : 06 60 85 97 17

ATTACHÉE DE PRESSE DU PÔLE  
RELATIONS MÉDIAS ET INFLUENCE

Célia Wapoutou

M : [celia.wapoutou@arcom.fr](mailto:celia.wapoutou@arcom.fr)

T : 01 40 58 38 86 | P : 07 68 20 23 63